



Chèque signé à la place de mon père

Par **sylvie**, le **12/04/2011** à **19:14**

Bonjour alors que je m'occupais de mon père atteint d'Alzheimer j'ai signé des chèques à sa place car il n'y arrivait pas, mon banquier et d'autres personnes étaient au courant, à sa mort ma sœur qui n'avait pas donné de nouvelles depuis de nombreuses années a découvert cela et veut attenter un procès contre moi, qu'est ce que je risque? merci de vos réponses

Par **mimi493**, le **12/04/2011** à **19:25**

Si vous n'aviez pas de procuration, si vous n'étiez pas le tuteur, oui, évidemment, vous risquez des ennuis

J'espère que vous avez conservé soigneusement les factures/tickets de caisse de ce que vous avez acheté avec ces chèques délictueux, et que vous pouvez prouver que c'était au profit de votre père.